

Nombre de conseillers
municipaux en service
15

Convocation en
date du :
5 avril 2024

Affichage en date
du :
5 avril 2024

OBJET

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL,

Empêchés : Pierre LABADIE, Christian BENSEN, Éric FABRE, Georges CLAYRAC, Fabien CASSIGNAC,

Procurations : Éric FABRE à Francette CROS, Georges CLAYRAC à Xavier de VOLONTAT, Fabien CASSIGNAC à Christine DAYER

Secrétaire : Pascal CROUSILLAC

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE DE L'EAU-M49

Dans un contexte financier toujours contraint, la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse s'efforce de veiller à la bonne gestion des deniers publics, afin de pouvoir maintenir un volume important d'investissement.

Présentation synthétique des équilibres budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés	556 056.04	302 067.20
Reports	Restes à réaliser	0.00	0.00
	Résultat d'exploitation reporté	0.00	253 988.84
Total de la section d'exploitation		556 056.04	556 056.04

SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés	272 260.75	191 381.47
Reports	Restes à réaliser	25 035.40	0.00
	Solde d'exécution de la section reporté	0.00	105 914.68
Total de la section d'investissement		297 296.15	297 296.15

Total du budget	853 352.19	853 352.19
------------------------	-------------------	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

APPROUVE l'équilibre du budget primitif 2024– Service de l'eau (M49)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter le budget primitif 2024– Service de l'eau (M49)

Votes Pour : 11

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Publication du
17 avril 2024



Pour le Maire, l'Adjoint
Patrick BONNÉRY

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Pascal CROUSILLAC



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 011-211103510-20240412-D2024_04_12_04-BF